



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 11 mars 2022**

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, MM RABASTE Michel, STREICHER Marc, BERTHAULT Pascal, Mmes, ECKENSCHWILLER Carine, SAHM Aurélie.

Absents excusés : M. PETER Daniel, Mme PATRIX Caroline

Secrétaire de séance : Myriam OEUVRARD

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24/01/2020
2. Compte Administratif du budget communal 2019
3. Compte de Gestion du budget communal 2019
4. Affectation du résultat du budget communal 2019
5. Compte Administratif du budget de l'eau 2019
- ~~6. Compte de Gestion du budget de l'eau 2019~~
- ~~7. Affectation du résultat du budget de l'eau 2019~~
8. Fixation et vote des taux d'imposition
9. Fixation du prix de l'eau 2020
10. Approbation du Budget Primitif de la commune 2020
11. Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2020
12. Point sur le Conseil d'école et le SIASCVL
13. Point sur les travaux de mise en accessibilité
14. Agence de l'eau
15. Travaux de création du cheminement piétonnier
16. Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril
17. Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/03/2022 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 21/03/2022, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Compte Administratif du budget communal 2021 :

Madame le maire donne lecture détaillée du Compte Administratif de la Commune 2021.

Le Compte Administratif de la Commune est excédentaire de 70 599,42 €.

Cet excédent prend en compte les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 206 000 € et en recettes pour un montant de 206 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune 2021.

POINT 3 – Compte de Gestion du budget communal 2021 :

Le Compte de Gestion de la Commune 2021, établi par le Percepteur, est excédentaire de 27300,90 €.

Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en investissement en dépenses pour un montant de 206 000 € et en recettes pour un montant de 206 000 €.

Le compte de Gestion de la Commune 2021 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

POINT 4 – Affectation du résultat du budget communal 2021 :

Le Compte Administratif de la Commune 2021 présente un déficit d'investissement de 21649,26 € (en tenant compte des restes à réaliser) et un excédent de fonctionnement de 48950,16 €.

Le conseil municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, **soit 39168,71€ au compte 1068 (section d'investissement)** et de reporter le solde, soit 69145,58 € en recettes de fonctionnement (002).

POINT 5 – Compte Administratif du budget de l'eau 2021 :

Madame le maire, donne lecture détaillée du Compte Administratif du budget de l'eau 2021.

Le Compte Administratif du budget de l'eau est déficitaire de 2 095,59 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget de l'eau 2021.

POINT 6 – Compte de Gestion du budget de l'eau 2021 :

Sans objet

POINT 7 – Affectation du résultat du budget de l'eau 2021 :

Sans objet

POINT 8 – Fixation et vote des taux d'imposition :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les mêmes taux des différentes taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50 %
- Taxe foncière bâti : 6,19 %
- Taxe foncière non bâti : 31,13 %

POINT 9 – Fixation du prix de l'eau 2022 :

Au vu des importants travaux effectués fin d'année dernière et début d'année, relatif aux différentes fuites d'eau dans tout le village, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau en 2022.

Son prix de base sera de 0,65 €/m3 et la location du compteur est maintenu à 20 €/an.

A ce prix il y a également lieu de rajouter la Redevance pour Pollution Domestique, reversée intégralement à l'Agence de l'Eau, qui s'élève à 0,350 €/m3 (idem qu'en 2021).

POINT 10 – Approbation du Budget Primitif de la Commune 2022 :

Madame le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif de la Commune 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 385 560,00 € pour la section de fonctionnement
- 472 838,00 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2022.

POINT 11 – Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2022 :

Madame le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif du service de l'eau 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 34 112,38 € pour la section de fonctionnement
- 18 300,00 € pour la section d'investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'eau 2022.

POINT 12 – Point sur le Conseil d'école et le SIASCVL :

34

Madame le Maire informe le Conseil du retour de l'inspecteur de l'Education Nationale sur le fait qu'il n'y aura pas de fermeture de classe cette année et que la charge de la direction est portée de 0.25 à 0.33.

Marie-Eve LEY adjointe en charge des affaires scolaires informe le Conseil des montants prévisionnels à inscrire au budget 2022.

Collège : 4 900 € (réalisé 2021 : 7254 €)
Bilinguisme : 11 800 € (réalisé 2021 : 8 039 €)
SIS : 36 000 € (réalisé 2021 : 38 738 €)
ULIS : 860 € (réalisé 2021 : 761 €)

POINT 13 – Point sur les travaux de mise en accessibilité :

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents travaux déjà engagés et les problèmes rencontrés. En effet, en retirant le faux-plafond en vue des travaux, nous avons découvert un champignon que nous avons dû faire analyser. Le résultat est sans appel, il s'agit de mэрule. Des travaux d'assainissement sont donc à faire et l'étude est en cours pour savoir si on va garder la charpente. La poursuite du chantier en intérieur sera conditionné à la dépose du faux-plafond de la salle de classe afin de s'assurer que la structure bois est saine de ce côté du bâtiment.

POINT 14 – Agence de l'eau

Madame le maire informe des échanges qu'elle a eu avec Noэlle COUTURIEUX afin d'obtenir un soutien dans la gestion et le dépiстаge des fuites. Si un diagnostic est possible à mettre en place, toute aide financière au plan d'action est conditionnée à un prix de l'eau minimum de 1,15 € en 2021 et de 1,20 € en 2023. Le prix de l'eau à Ueberstrass est donc trop faible pour obtenir une aide.

POINT 15 – Travaux de création du cheminement piétonnier

L'entreprise Le Service TP réalise les travaux de création du cheminement piétonnier à la sortie du village en direction du Grunenwald, pour un montant de 24 000 €. Les travaux vont durer 3 semaines environs.

Nous inaugurerons ces travaux avant l'été.

POINT 16 – Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril :

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Ensemble ils organisent et établissent le tableau fixant les heures de permanence de chacun, de la manière suivante :

10 avril :

08h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00	18h00 + dépouillement
Eckenschwiller Carine	Patrice Caroline	Rabaste Michel	Peter Daniel	Ley Marie-Cécile
Streicher Marc	Vansteenkiste Paméla	Lang Mylène	Winingier Sébastien	Ley Marie-Eve

24 avril :

08h00 à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00	18h00 + dépouillement
Eckenschwiller Carine	Patrice Caroline	Rabaste Michel	Peter Daniel	Berthault Pascal
Sahm Aurélie	Vansteenkiste Paméla	Streicher Marc	Ley Marie-Cécile	Ley Marie-Eve

POINT 17 – Divers

Chapelle ST JEAN

Le chantier international sera organisé du 20 août au 03 septembre 2022. Toutes les informations seront données aux villageois ce printemps. Une fête sera organisée mardi 30 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 22h40.

Prochains Conseils : 13/05/2022 et 24/06/2022